LES MENACES DU MEDEF CONTINUENT !

Le 7 juin dernier, suite à une Assemblée Générale organisée par la CGT Spectacle et la Coordination des Intermittents et Précaires d'Ile de France (CIP IDF) pour exiger du Medef la pleine application de l'accord unanime du 28 avril pour les intermittents du spectacle, des droits pour toutes et tous à l'assurance chômage et le retrait de la loi Travail, une action a été organisée et 150 personnes ont occupé pacifiquement le hall du Medef ou se tenait un colloque sur « la fraude fiscale » (ou « comment échapper aux poursuites » ?).

Les militant-es, pacifiques, ont été évacué-es par la police. Notre camarade Loïc, technicien intermittent du spectacle, a lui passé 44 heures en garde à vue, bien que victime d'un coup violent porté par le chef de la sécurité du Medef au moment de l'évacuation. C'est ce dernier qui a porté plainte. Loïc doit passer en procès le 8 décembre prochain.

Nous apprenons que plusieurs des manifestants ayant participé à l'action du 7 juin ont été convoqués à leur tour au commissariat dans le cadre de cette affaire.

Il est URGENT de nous contacter pour que nous défendions collectivement toutes celles et tous ceux qui seraient convoqués.

Le Medef et d'autres n'ont pas renoncé à casser les droits sociaux, en particulier les droits conquis par l'accord que nous avons signé le 28 avril 2016, pour l'assurance chômage des artistes et des techniciens intermittents du spectacle.

Ils ont décidé de s'en prendre aux militant-es, mais nous serons tous solidaires !

FEDERATION CGT SPECTACLE
14-16, RUE DES LILAS PARIS 19
01 48 03 87 60
CGTSPECTACLE@FNSAC-CGT.COM